

Fonctionnement du C.D.I.

Mon arrivée

Ma venue au C.D.I. se fait
directement sans demander
l'autorisation à la Vie Scolaire.
L'inscription est obligatoire
à chacune de mes venues.



Le Centre de Documentation
et d'Information (C.D.I.)
est un lieu de lecture et de travail.
Le silence est donc indispensable.



Je viens pour :

Lire :

Pour cela j'ai à ma disposition :

- des livres:
romans, bandes dessinées,
mangas, albums, contes,
documentaires
- des magazines

travailler :

Pour cela j'ai à ma disposition :

- des documentaires,
- un accès aux ordinateurs -
- des manuels scolaires

Je peux aussi venir pour :

Emprunter des livres
ou des magazines.

Je peux le faire à
la récréation du matin
ou lors de ma venue
pendant une heure d'étude
ou le midi.

L'emprunt se fait
vers la documentaliste,
il est gratuit.

Je rapporte les ouvrages
empruntés au plus tard
à la date fixée
par la documentaliste.

Si je perds ou abîme les ouvrages
empruntés, je payerai une
amende à l'établissement.

Mme BERRODIER

Mme BERRODIER est enseignante.

Elle peut être amenée à fermer le C.D.I.

pour faire cours au C.D.I.

ou ailleurs dans l'établissement.

Elle peut aussi s'absenter pour suivre

des formations obligatoires

à l'extérieur de l'établissement.



Je me montre poli et respectueux
avec mes camarades et les adultes.

Je suis aussi respectueux du matériel.

Je laisse une table propre et une chaise rangée.



Les heures de FERMETURE

sont dans le blog
de la rubrique CDI sur ECLAT.

Je pense à les consulter
pour m'organiser.

Le portail internet du CDI,

ESIDOC, est disponible
dans ECLAT onglet E-Services

Je sais que je serai mis en
retenue de 16 h 30 à 17 h 30
ou un mercredi après-midi
si je ne respecte pas
ce règlement.